

PROCÈS-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Date de la convocation : 3 juillet 2025

Date d'affichage : 3 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf juillet à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de la Giettaz, régulièrement convoqués le 3 juillet 2025, se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel DANGLARD, Maire.

Présents : Daniel DANGLARD, Noël BIBOLLET, Wesley TEINTURIER, Gérard WICKER, Franck BIBOLLET, Oliver BOUCHEX-BELLOMIE, Odile LEGOUX, Cécile GERFAUD-VALENTIN.

Excusés : Benoît DE BILLY (a donné pouvoir à Daniel DANGLARD), Michel BIBOLLET, XAVIER BOUCHEX-BELLOMIE.

Secrétaire de séance : Noël BIBOLLET.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal du 23 mai 2025
- Décisions prises par Monsieur le Maire
- Décision modificative

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Noël BIBOLLET est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 23 mai 2025.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire informe l'assemblée :

- Décision de requête aux fins de tentative préalable de conciliation devant le Tribunal Judiciaire d'Albertville (Commune / Société AMADEUS EVENEMENTS).

**DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales. Ces décisions répondent aux mêmes règles que le budget primitif : équilibre entre les dépenses et les recettes, et par section (investissement et fonctionnement).

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster des crédits conformément aux tableaux présentés ci-dessous, afin de pouvoir régler des factures en instance.

SECTION INVESTISSEMENT

Compte	Dépense	Recette
2151 : Réseaux de voirie	20000	
21538 : Autres réseaux	50000	
1641 : Emprunts		64000
021 : Virement de la section de fonctionnement		6000
Total	70000	70000

SECTION FONCTIONNEMENT

Compte	Dépense	Recette
023 : Virement à la section investissement	6000	
61523 : Entretien et réparations sur voiries	35000	
65568 : Autres contributions	-22000	
75888 : Autres produits divers de gestion courante		19000
Total	19000	19000

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit notamment de la facture de l'entreprise Martoia TP, qui est intervenue pour le glissement de talus de la route de la crépière suite aux intempéries de 2023. Monsieur le Maire s'excuse également de ne pas avoir veillé à inscrire des restes à réaliser au budget, mais pensait que cette facture était honorée.

Gérard WICKER indique que ce n'est pas normal qu'en commission finances ils valident des choses qui ne sont pas suivies par la suite. Il demande également comment se passe la comptabilité d'engagement.

Olivier BOUCHEX-BELLOMIE demande à la secrétaire générale comment se passe le mandatement d'une facture.

Monsieur le Maire propose de voter le prochain budget en décembre, plutôt qu'en début d'année. L'assemblée approuve cette proposition.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et D2342-2,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Vu la délibération n°17/2025 du 31 mars 2025 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2025,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la commune,

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°1 pour l'exercice 2025, afin d'ajuster les crédits, conformément aux tableaux présentés ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative.

QUESTIONS DIVERSES

Gérard WICKER (conseiller municipal) : rappelle aux conseillers municipaux l'évènement « Col Cool » du 10 juillet 2025 qui se déroulera au Col des Aravis, pour la prévention routière. Il indique que ce serait une bonne chose que tous les élus disponibles s'y rendent pour se faire entendre. Il précise en ce sens qu'il n'y a toujours rien de fait concernant les limitations de vitesse et limitations sonores, et demande qui pourrait venir.

Monsieur le Maire : répond que ce qui est fait sur la commune depuis quelques temps permet de détourner le regard des gens qui circulent, et diminuer certains excès (moto, vélo, fleurs, décorations diverses). Il dit également que la solution serait peut-être de mettre un hameau au Biollay afin de limiter la vitesse à 50 km/h, comme certaines communes voisines ont pu le faire.

Gérard WICKER et Odile LEGOUX (conseillers municipaux) : proposent a minima de voir avec le département pour qu'ils installent des panneaux préventifs type « Respectez la montagne ».

Cécile GERFAUD-VALENTIN (conseillère municipale) : demande qui décide de décaler les panneaux d'agglomération.

Monsieur le Maire : répond que c'est la mairie et le département.

La séance est levée à 19h15.

Le Maire,
Daniel DANGLARD



Le secrétaire de séance,
Noël BIBOLLET